

DEMANDE D'ENTENTE D'EQUIPE DE JEUNES - SAISON 2020

CATEGORIE CONCERNE :

**A RETOURNER A LA LRF PAR MAIL (contact@lrf.re) DUMENT REMPLIE ET SIGNEE
AVANT LE DEBUT DE SAISON**

Nom du club support ⁽¹⁾ :

N° Affiliation :

Nom du responsable :

Division actuelle : Poule :

Nom du club demandeur ⁽²⁾ :

N° Affiliation :

Nom du responsable :

Division actuelle : Poule :

Documents à joindre :

- Le listing des joueurs du club support
- Liste des joueurs du club demandeur (Annexe 1)

A Le

Nom Prénom du Président - Signature et cachet du club support

A Le

Nom Prénom du Président - Signature et cachet du club demandeur

Avis de la Régionale des Jeunes : Avis favorable Avis défavorable

Motif du refus :

Date : Signature :

Avis du Bureau de la LRF : Avis favorable Avis défavorable

Date : Signature :

⁽¹⁾ C'est le club qui possède le plus de licenciés dans la catégorie de l'entente.

⁽²⁾ Le club doit OBLIGATOIREMENT être présent sur la feuille d'arbitrage avec au minimum 6 licenciés du club, remplaçant(s) compris.
Les éducateurs des 2 clubs doivent être présents sur le banc de touche.

Chaque club joue avec ses propres licences. Les ententes sont annuelles et doivent être renouvelées à chaque saison. En cas de dissolution de l'entente, les 2 clubs seront concernés par les sanctions administratives et/ou sportives.

